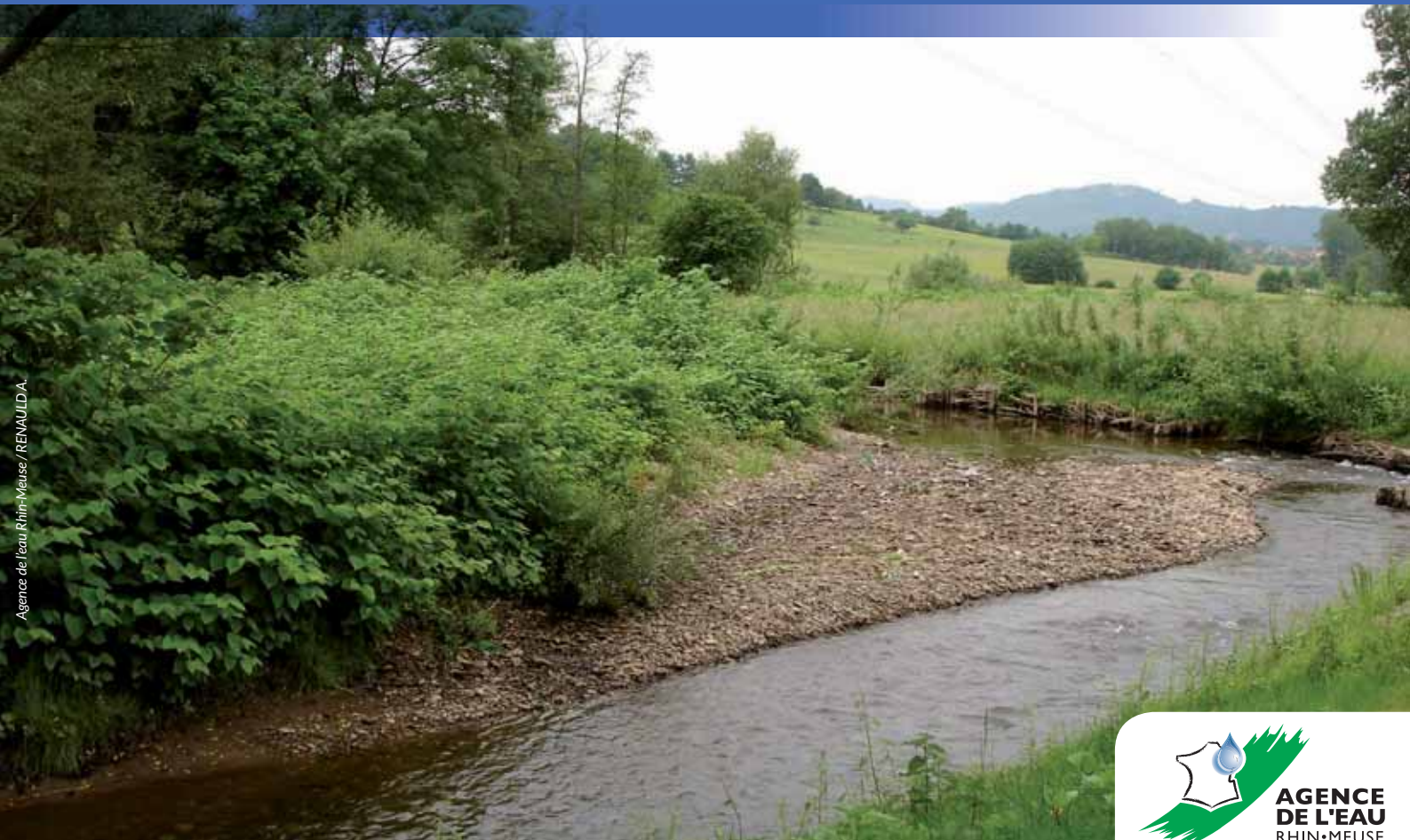


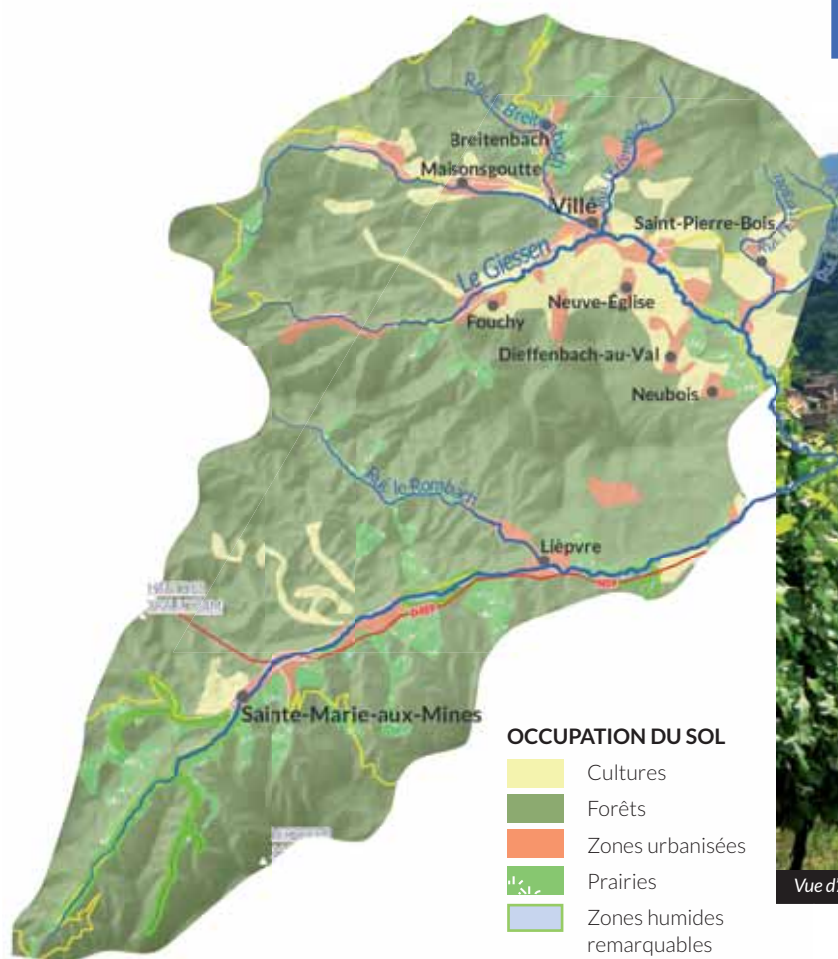


POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES **GIESSEN-LIÈPVRETTE**

*Sainte-Marie-aux-Mines • Sainte-Croix-aux-Mines • Villé • Lièpvre • Maisongoutte
Saint-Pierre-Bois • Breitenbach • Neubois • Châtenois • Sélestat*

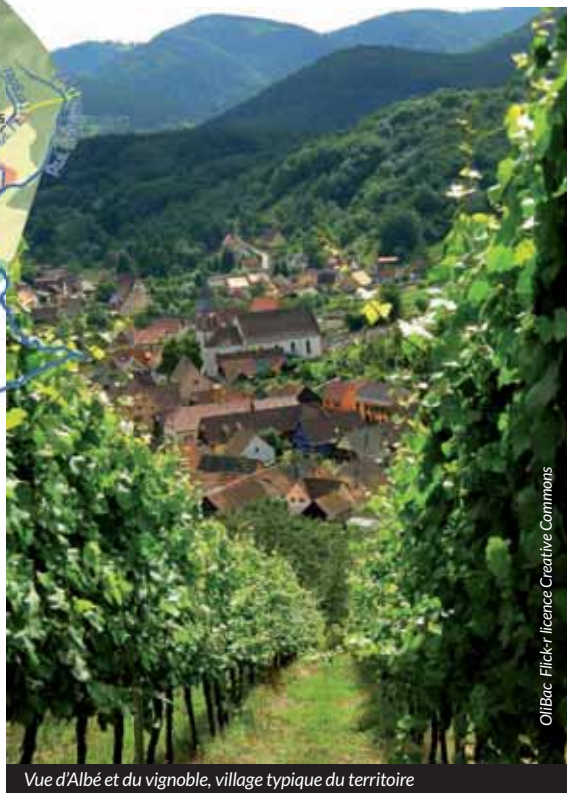


PORTRAIT



OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



Vue d'Albé et du vignoble, village typique du territoire

OllBac Flickr Licence Creative Commons



98 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



589 MM/AN
(précipitations efficaces pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



7 COMMERCES ET ARTISANS/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 26)



76%
du territoire couvert de forêts
(rang Rhin-Meuse : 1/34)



18%
du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 33/34)



1228 m
Un relief important marqué par la présence du Brézouard, point culminant du territoire

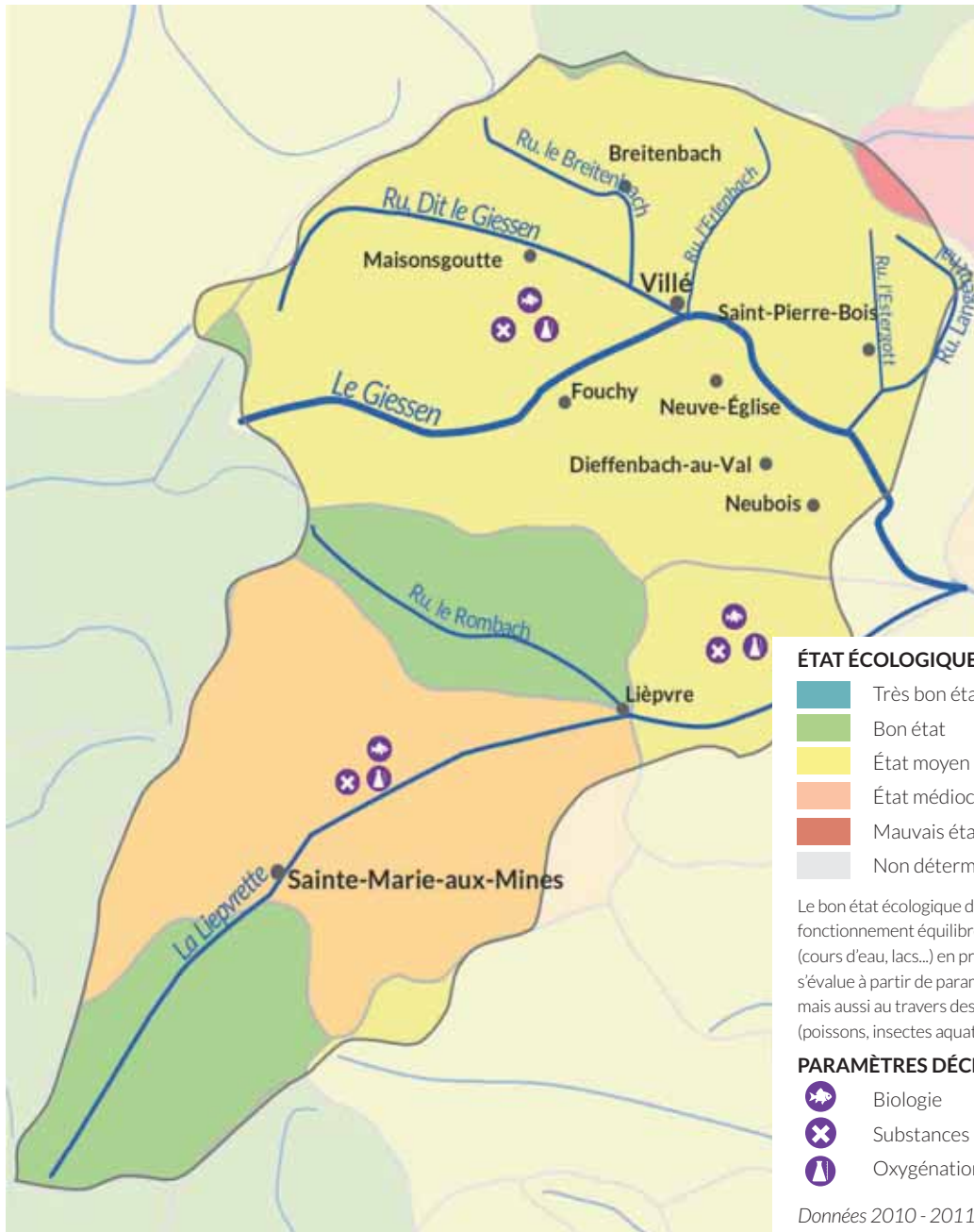
Le bassin élémentaire du Giessen-Lièpvrette est l'un des plus petits du bassin Rhin-Meuse. Il est situé sur les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et s'étend de Breitenbach au nord à Sainte-Marie-aux-Mines au sud, Urbeis à l'ouest et Sélestat à l'est. Avec environ 55 000 habitants (INSEE, 2013 ; communauté de commune de Sélestat incluse), la population y est relativement faible et concentrée dans les vallées de la Lièpvrette et du Giessen.

Au nord, la vallée du Giessen présente un relief de collines marqué avec un tissu d'activités essentiellement centré sur la transformation de produits agricoles et forestiers (élevage extensif, scieries, menuiseries et vignobles). Plus au sud, dans la vallée de la Lièpvrette, l'activité se concentre en fond de vallée où s'est développé un couloir industriel historiquement axé sur le travail des métaux et actuellement très diversifié.

Ce territoire possède un paysage montagneux et forestier dont les caractéristiques naturelles (pluviométrie abondante et ruissellement) sont à l'origine de crues importantes et soudaines des deux cours d'eau principaux : le Giessen et la Lièpvrette provoquant des inondations sur les zones urbaines aval (Sélestat et Ebersheim notamment).

A l'inverse, dans leur partie aval et en période de basses eaux, ces deux rivières sont fortement impactées par des phénomènes de pertes naturelles vers la nappe d'Alsace. De plus, des dérivations d'eau sont présentes depuis la Lièpvrette vers le Muehlbach et depuis le Giessen vers le canal de l'Aubach. L'artificialisation des cours d'eau en traversée urbaine et les prélèvements réalisés dans les eaux superficielles conduisent à accentuer ces phénomènes.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique du Giessen-Lièpvrette, les cours d'eau ont été subdivisés en 7 entités homogènes.

Deux d'entre elles, en amont de la Lièpvrette, présentent un bon état écologique.

Quatre autres présentent un état écologique moyen, avec de légères dégradations de la qualité de l'eau (excès de nutriments) et une altération importante de la continuité écologique ne permettant pas le maintien des peuplements originels (poissons, invertébrés) pour ce type de rivière.

La Lièpvrette en aval de Sainte-Marie-aux-Mines, est dégradée du fait de ses aménagements (seuils transversaux, artificialisation des berges et du lit...).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux de surface est bon.

La ressource en eau souterraine, quant à elle, provient majoritairement du socle vosgien et présente une qualité satisfaisante. Des dégradations ponctuelles liées à des teneurs excessives de solvants chlorés, témoins de pollutions industrielles historiques, sont néanmoins observées sur la nappe d'accompagnement du Giessen.

.....
1/3 DES COURS
D'EAU EN BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE
.....

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les pratiques réduisant l'utilisation des fertilisants et pesticides. Les compléter par la création de zones tampons au sein et autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées). Ces actions sont à mener sur les vignes et cultures situées sur le secteur aval du Giessen.



RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur le Giessen, la Lièpvrette et le Rombach.
- Inclure ce type d'action au sein des programmes de restauration des petits affluents de ces cours d'eau (réservoirs de biodiversité, zones de frayères, zones humides...).

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Dans la continuité des actions réalisées sur le Giessen, développer l'acquisition foncière et les projets de restauration des secteurs de mobilité naturelle des cours d'eau et de leurs zones humides associées, notamment sur le Giessen dans sa partie amont et aval, et sur l'ensemble de la Lièpvrette.
- Ces actions doivent être menées en cohérence avec la problématique de gestion des inondations connues en aval notamment sur le secteur de Sélestat.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

Agriculture :

Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels

Collectivités :

Réduire les pollutions domestiques et urbaines

Industrie et artisanat :

Réduire les pollutions industrielles et artisanales

Milieux aquatiques :

Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique

Ressource en eau :

Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau

Fort



FOCUS

LE SAGE GIESSEN-LIÈPVRETTE : CONSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES



Passé à poissons de Villé, opération menée par la communauté de communes du canton de Villé

CG67

Actuellement en cours d'élaboration, le SAGE Giessen-Lièpvrette (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un outil local de concertation, d'échange et de discussion qui permet de partager un projet pour la gestion de l'eau du territoire et de renforcer le dynamisme des maîtres d'ouvrages. Son instance de décision est la commission locale de l'eau (CLE), constituée de l'ensemble des acteurs concernés (usagers, élus, services de l'État). Il poursuit 5 objectifs prioritaires. L'un d'eux concerne la préservation des milieux aquatiques, notamment la mobilité des cours d'eau et des zones humides. Si la préservation de ces espaces est satisfaisante, l'enjeu est d'améliorer cette conservation en reconnectant les cours d'eaux et les zones humides ou en supprimant les enrochements encore existants là où cela est techniquement possible. Un autre enjeu concerne une prise d'eau située à la confluence entre le Giessen et la Lièpvrette. Cette dernière alimente le canal de l'Aubach qui se jette dans l'Ill. Elle constitue un obstacle à la continuité écologique (chute d'eau) et un prélèvement d'eau significatif. Or ce secteur s'avère très sensible puisqu'il se situe sur une zone d'infiltration naturelle qui peut provoquer en période estivale des assècs sévères sur le Giessen. Le SAGE souhaite améliorer la gestion des débits et arriver à une répartition des volumes d'eau entre les usages (canal, irrigation...) qui ne pénaliserait pas la rivière.

TOUS MOBILISÉS POUR LE GIESSEN



Entretien des berges sur le Giessen, action participant au maintien du bon état écologique de la rivière

Agence de l'eau Rhin-Meuse RENAUIDA

Sous l'impulsion de la communauté de commune du canton de Villé, l'ensemble des acteurs locaux (associations, élus, propriétaires riverains, agriculteurs), se sont mobilisés pour le Giessen. Dès 1990, la communauté de communes décide de mener une gestion cohérente et globale des 17 kilomètres de rivière dont elle a la responsabilité. Dès lors, les actions s'enchaînent sur la base de nombreux partenariats et d'une concertation permanente entre collectivités, agriculteurs et propriétaires riverains. Une station d'épuration voit le jour en 2000. La rivière bénéficie de plusieurs programmes d'entretien et ce dispositif est complété par un conventionnement avec les exploitants agricoles pour adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Quatre passes à poissons ont été réalisées pour rétablir la circulation biologique du Giessen et offrir des conditions propices au retour des grands migrateurs tel que le saumon. Plusieurs zones humides remarquables sont actuellement protégées et gérées par le conservatoire des sites alsaciens. Grâce à cette mobilisation, le Giessen réunit aujourd'hui toutes les conditions pour atteindre et maintenir durablement un bon état écologique.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Garantir la protection durable de la ressource en eau potable du territoire en veillant à la mise en œuvre des prescriptions des déclarations d'utilité publique (DUP). Aller au-delà de la réglementation en se concertant avec les usagers présents sur les aires d'alimentation de captage afin de trouver des solutions efficaces de prévention ou de suppression des risques de contamination des eaux.

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Initier une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans les cours d'eau à l'échelle du territoire. L'enjeu se situe à la confluence entre le Giessen et la Lièpvrette.



POLLUTIONS PONCTUELLES ET DISPERSÉES

- Améliorer la connaissance et la mise en œuvre d'opérations collectives visant la suppression des substances dangereuses vers les eaux. Concerne le secteur de Sainte-Marie-aux-Mines et de Villé.



POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Maintenir le bon état des réseaux de collecte d'eaux usées et le bon fonctionnement des stations d'épuration.
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche «zéro pesticide».

Moyen



PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, je contribue au retour de leurs peuplements piscicoles originaux (truite, chabot, vairon...) et au retour des grands migrateurs (saumon, anguille) »



« Je participe activement à la mise en œuvre du SAGE Giessen-Lièpvrette qui contribuera à préserver durablement la ressource en eau du territoire »



« En préservant les zones humides et en créant des zones tampons (haies, bandes enherbées...), j'atténue les pollutions parvenant aux cours d'eau, je réduis les risques d'inondation et je favorise la biodiversité, notre assurance vie pour demain »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

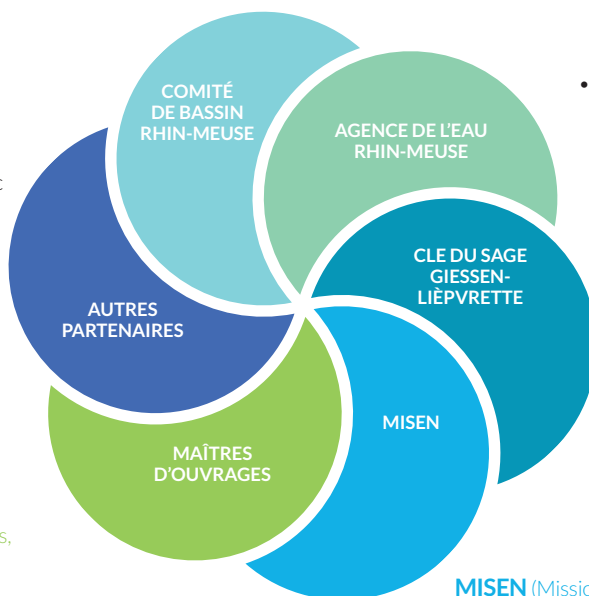
- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres.
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures).
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional des Ballons des Vosges...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages.

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)
Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 67 et 68) décline les priorités d'actions.
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE GIESSEN-LIÈPVRETTE

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion.
- Trouve des solutions à des problématiques locales.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 67 et DDT 68).
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.